



Commission des Finances et du Budget

La réunion a eu lieu par visioconférence.

Procès-verbal de la réunion du 15 avril 2020

Ordre du jour :

7545 **Projet de loi visant à mettre en place un régime de garantie en faveur de l'économie luxembourgeoise dans le cadre de la pandémie Covid-19**

- Présentation et adoption d'un projet de rapport

*

Présents : Mme Diane Adehm, remplaçant M. Michel Wolter, M. Guy Arendt, M. André Bauler, M. Gilles Baum, M. François Benoy, M. Dan Biancalana, M. Sven Clement, M. Yves Cruchten, M. Georges Engel, Mme Martine Hansen, Mme Josée Lorsché, M. Laurent Mosar, M. Roy Reding, M. Gilles Roth, M. Claude Wiseler
M. David Wagner, observateur délégué
Mme Semiray Ahmedova, M. Marc Baum, M. Claude Haagen, M. Charles Margue, observateurs

M. Bob Kieffer, M. Vincent Thurmes, du Ministère des Finances

Mme Caroline Guezennec, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Gast Gibéryen, M. Michel Wolter

*

Présidence : M. André Bauler, Président de la Commission

*

7545 **Projet de loi visant à mettre en place un régime de garantie en faveur de l'économie luxembourgeoise dans le cadre de la pandémie Covid-19**

- Présentation et adoption d'un projet de rapport

Le rapporteur présente les modifications apportées à son projet de rapport depuis son envoi aux membres de la Commission dans l'après-midi du 14 avril 2020 :

- à la page 9, les termes « hors taxe » ont été insérés dans la première phrase de l'alinéa traitant du paragraphe 3 de l'article 3 ;

- à la page 18, le « s » du mot « suivant » a été supprimé dans l'expression « les deux mois suivants » de la dernière phrase du paragraphe 8 de l'article 3.

Il souligne également que le commentaire des articles (page 8) précise que la Commission des Finances et du Budget a suivi l'avis du Conseil d'Etat et supprimé la lettre c) (mentionnant les sociétés coopératives du domaine agricole et viticole) du point 1 de l'article 2, étant donné que les sociétés y visées sont couvertes par les lettres a) et b) et qu'il serait dès lors superfétatoire de les énumérer explicitement.

M. Laurent Mosar souhaiterait que, lors des débats en séance plénière portant sur le présent projet de loi, les ministres concernés précisent quelles sont les règles européennes empêchant le Luxembourg de donner accès aux aides prévues par le présent projet de loi à des entreprises qui se trouvaient en difficulté financière avant le 1^{er} janvier 2020.

Un représentant du ministère des Finances prend note de cette demande qu'il transmettra aux ministres.

Le projet de rapport est adopté à l'unanimité.

*

Le Président signale que, pour des raisons d'occupation de la plage fixe d'une autre commission parlementaire, la réunion prévue le jeudi 16 avril 2020 à 10:30 heures est reportée au lundi 20 avril 2020 à 10:30 heures.

L'ordre du jour de cette réunion sera complété par le vote des amendements à la proposition de loi n°7433 que M. Mosar avait présentés au cours de la réunion du 12 mars 2020 (voir le courrier électronique du 12 mars 2020).

La Secrétaire-administrateur,
Caroline Guezennec

Le Président de la Commission des Finances et du
Budget,
André Bauler